

CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE LA BAUME ET D UNE SALLE POLYVALENTE



Espaces verts

Auteur du document	Maître d'oeuvre	Architecte Associé	BET Structure
Agence Pasqualini 57, Av. Archimède 83700 Saint-Raphaël	AGENCE PASQUALINI 57 Avenue Archimède 83700 ST RAPHAEL	ATELIER 5 5, Rue Gozza 83 000 TOULON	INGENIERIE 84 40 av. de la 1ère DB - 84306 CAVAILLON
	BET VRD	BET Fluides	Economiste
	INFRACONSULT 188, Allée des résistants 83700 ST-RAPHAEL	OEVI Ingenierie 148 Chemin des Aires 83390 PUGET-VILLE	SNAPSE 140, rue du Mas de Fustier 83390 PUGET-VILLE
BET Acoustique	BET Hydraulique	SSI	BDM / STD / FLJ
VENATHEC 730, rue René Descartes 13100 AIX EN PROVENCE	ALIZEE ENVIRONNEMENT 2 Rue Simone Veil 34 920 LE CRES	SARL SALAMANDRE 45, rue notre dame du peuple 83300 DRAGUIGNAN	SOWATT 315, chemin de l'Houmé 06640 ST JEANNET
BET Cuisine	Paysagiste	Etudes environnementales	
ECCI 31 rue Paul Préboist 13013 Marseille	EURL MARC RICHIER 2 Rue Simone Veil 34 920 LE CRES	TINEETUDE Ingénierie 30 chemin de Saint-Pierre 06620 LE BAR SUR LOUP	

PAN-PHASE

Date : Juin 2023

PROJET	ENTRE.	PHASE	DISC.	ZONE	NIV.	TYPE	TITRE DU DOCUMENT	REV.	EXT.
GSB	PAS	APS	ARC	TZ	00	NOT	NOTICE PAYSAGERE	01.01	pdf

GROUPE SCOLAIRE DE LA BAUME ET SALLE SPORTIVE POLYVALENTE

NOTICE PAYSAGERE

Principes d'aménagement

Les aménagements paysagers des groupes scolaires et de la salle polyvalente viseront à introduire une forte présence végétale dans périmètre de l'opération de manière à conforter le patrimoine naturel existant, qui sera largement préservé.

Dans les cours maternelles et élémentaires, les différents équipements demandés par le programme (aires de jeux, jardins pédagogiques, circuits vélos, etc.) seront répartis en îlots aux contours organiques, accompagnés de surfaces végétalisées établies en légers talus, de manière à limiter les franchissements par les enfants.

A l'exception des arbres disposés de manière à créer des îlots de fraîcheur, la végétation introduite sera assez basse pour ne pas gêner la surveillance des enfants.

Les équipements occuperont des salles vertes, généralement circulaires et contournée par une longue banquette maçonnée servant d'appui aux talus.

Pour intégrer dans certaines cours les quelques arbres existants, situés à un niveau légèrement plus bas que le sol des cours, des décaissements en pente douce seront prévus et constitueront des jardins de pluie simplement enherbés et donc accessibles.

L'ensemble des îlots formera un espace labyrinthique dans lequel les enfants pourront accéder à des pratiques variées et sécurisées.

Différents revêtements de sol seront représentés (sol naturel, sol souple, sable, gravillons, etc.) pour offrir des expériences sensorielles variées, avec une dominante de béton sablé correspondant aux circulations.

Ces surfaces seront réparties suivant le modèle Oasis établi pour les cours d'écoles.

Le traitement homogène de l'ensemble des cours permettra de faire dialoguer les deux écoles dans un ensemble paysager cohérent tout en offrant des ambiances nuancées.

Le parvis sera animé par un alignement semi-régulier de pins parasols disposés dans des grands parterres reproduisant le sous-bois naturel des pinèdes locales, avec différentes variétés de cistes, lavandes, bruyères arborescentes, euphorbes, etc.

D'autres alignements arborés d'essences caduques de grande taille (tilleuls, micocouliers, érables...), disposés eux de façon plus régulière, assureront un ombrage homogène des différentes aires de stationnement réparties dans l'espace, les arbres étant le plus souvent intégrés dans des massifs arbustifs composés d'espèces indigènes.

Les équipements sportifs extérieurs seront protégés du Mistral par un rideau coupe-vent prenant un aspect bocager, avec un mélange dense d'arbres et arbustes offrant une grande biodiversité (fleurs attractives pour les papillons, baies attractives pour les oiseaux, etc.) : chênes verts, aulnes, fusains, aubépines, cornouillers, pruneliers, etc.

Le parvis conduisant aux équipements sportifs intérieurs sera bordé par un grand mur couvert par différentes variétés de lierres de formes et couleurs variées.

Hors du périmètre des différentes opérations, les interventions seront limitées à quelques « cicatrisations » périphériques permettant d'effacer les traces du chantier et à des interventions ponctuelles, notamment l'implantation d'un corridor écologique contournant la parcelle mêlant arbustes et arbrisseaux (idem arbustes du rideau coupe-vent, complétés par arbousiers, sureaux, etc.) disposés sur plusieurs rangs pour former une lisière épaisse et permettre les déplacements de la faune sauvage du site, en continuité avec l'Espace Boisé Classé, zone refuge qui sera préservée sans interventions autre que l'entretien courant dans le cadre de la limitation des risques d'incendie.

Dans les noues longeant la limite Sud de la parcelle, les haies d'arbustes mélangés seront remplacées par des rideaux de cannes de Provence.

Toute la partie Nord et Est de la parcelle constituera une zone tampon jouant un rôle d'interface entre les équipements et une carrière mitoyenne.

Ce « fond de scène » de l'opération, sera préservé, simplement nettoyé et les surfaces de prairies qui occupent les plus grandes surfaces seront regarnies.

Les quelques très grands palmiers existants dans cette zone seront complétés par des sujets de variétés résistantes aux attaques parasitaires (*Syagrus*, *Washingtonia*, *Chamaedora*, *Sabal*), pour constituer une petite collection exotique rendant compte d'une tradition locale.

En partie haute du terrain, quelques restanques longeant la salle polyvalente et le groupe scolaire 2 accueilleront quant à elles différentes variétés d'arbres fruitiers (amandiers, cerisiers, pruniers) pour former un verger partagé pouvant participer au processus pédagogique.

Toutes les essences végétales utilisées dans le cadre du projet seront d'origine indigène ou dans tous les cas parfaitement adaptées aux conditions du site et nécessiteront de ce fait un entretien réduit, notamment en termes d'arrosage, ce qui garantira la pérennité de l'aménagement paysager.

Il sera néanmoins prévu un arrosage automatique des surfaces végétalisées, notamment pour favoriser la reprise des végétaux les premières années suivant la plantation.

Celui-ci sera assuré très majoritairement par des réseaux de goutte à goutte à la faible consommation, complétés par des réseaux d'aspersion pour les quelques surfaces de prairie rustique, et des clapets-vannes permettant un arrosage manuel si nécessaire.

Les essences notoirement allergisantes ou toxiques seront systématiquement proscrites de l'opération, de même que celles à caractère invasif, susceptibles de s'échapper dans les milieux naturels et les jardins environnant le site.

Au total, les aménagements paysagers contribueront à la fois à l'insertion visuelles des équipements dans le site, au confort des usagers et à un accroissement notable de la biodiversité au niveau du quartier dans son ensemble.

Descriptif sommaire

Les travaux incombant au lot espaces verts comprendront les plantations, l'arrosage, une partie des revêtements de sol et du mobilier urbain.

Plantations :

La végétalisation du projet comprendra des plantations réalisées dans des surfaces créées et d'autres dans des surfaces existantes non remaniées.

Pour ces dernières, les travaux se feront sur le terrain naturel, sans apport de terre.

Cette dernière proviendra entièrement du décapage superficiel du terrain effectué par le lot en charge des terrassements, qui stockera sur site la terre.

Le lot en charge des espaces verts récupérera la terre dans le stock créé et la réglera sur une épaisseur moyenne de 0,30 m sur fond de forme établi à la cote par le lot en charge des terrassements.

Les travaux préparatoires aux plantations comprendront les terrassements généraux pour constitution de fosses aux emplacements destinés à recevoir des arbres, de 1,00 m de cote minimum.

La terre récupérée servira également au remplissage des fosses de plantation réalisées pour les arbres, d'un volume moyen de 1 m³.

Quelle que soit la qualité de la terre, elle sera amendée (sable, terreau, compost, etc.) par le présent lot.

Les pins parasols fournis seront des sujets livrés en gros conteneurs, de taille minimale

Les arbres d'ornement fournis (tilleuls, micocouliers, érables...) seront des sujets en tige présentés en mottes grillagées et seront de force minimale 18-20.

Les arbres fruitiers fournis (amandiers, cerisiers, pruniers...) seront des sujets en tige présentés en conteneurs et seront de force minimale 12-14.

Les palmiers (*Syagrus*, *Washingtonia*, *Chamaedora*, *Sabal*), seront des sujets en tige présentés en gros conteneurs et seront de taille minimale 250/300 (stipe).

Les arbustes (fusains, aubépines, cornouillers, pruneliers, arbousiers, etc.) seront des sujets livrés en conteneurs 3 litres, de taille minimale 40/60.

Les plantes tapissantes (cistes, lavandes, bruyères arborescentes, euphorbes, etc.) seront des sujets livrés en godets forestiers ou petits conteneurs 1,4 litres.

Les cannes de Provence seront fournies sous forme de boutures.

Un système de tuteurage quadripode sera prévu pour les pins parasols, tripode pour les arbres d'ornement et bipode pour les arbres fruitiers et les palmiers.

Afin de faciliter l'entretien ultérieur, toutes les surfaces végétalisées recevront un paillage sous forme de nattes en bioplastique à base d'amidon doublées d'une couche de gravillons calcaire pour les surfaces d'arbustes et de plantes tapissantes.

Les arbres isolés sur des surfaces de prairie recevront des nattes de paillage individuelles en liège.

Les végétaux plantés recevront une garantie de un an à compter de la date de la réception des travaux d'espaces verts, assortie d'un entretien pour la même durée.

L'entretien des espaces verts pendant cette période comprendra tous les travaux de taille, de fauchage, de traitements phytosanitaires, de fertilisation et autres nécessaires à la bonne venue des végétaux plantés.

Arrosage :

L'ensemble des surfaces végétalisées dans le cadre du présent projet recevra un système d'arrosage automatique.

L'origine de chaque réseau d'arrosage sera constituée par une vanne 1/4 de tour laissée en attente dans un regard par le lot en charge des V.R.D.

L'arrosage automatique sera constitué essentiellement par des réseaux de goutte à goutte à faible débit disposés dans l'épaisseur du paillage minéral prévu par ailleurs, complété par quelques réseaux d'aspersion pour les surfaces de prairie rustique.

Pour les massifs arbustifs et les parterres de plantes tapissantes, le réseau de goutte à goutte sera disposé sous forme de lignes parallèles.

Pour les arbres isolés dans des surfaces enherbées ou des surfaces minérales (trottoir), le réseau de goutte à goutte sera disposé sous forme de couronnes enterrées s'enroulant autour de la motte.

Des fourreaux seront mis en place par le lot en charge des V.R.D. sous les revêtements de sol minéraux (par exemple : cours, parvis, etc.) pour relier entre elles les surfaces végétalisées.

La commande de l'arrosage sera assurée par des électrovannes déclenchées par des programmeurs à piles disposés directement dans les regards d'arrosage.

Ces derniers seront munis d'un couvercle anti-vandalisme.

Ils recevront tout l'équipement nécessaire au bon fonctionnement des réseaux d'arrosage : vannes manuelles, électrovannes, filtres, détendeurs, purges, etc.

En complément de l'arrosage automatique, quelques clapets-vannes seront répartis régulièrement sur le périmètre de l'opération pour permettre un arrosage manuel en cas de nécessité (panne sur réseau automatique, période caniculaire, etc.).

Revêtements de sol :

Le présent lot aura à sa charge les revêtements de sol décoratif destinés à un usage piéton : sol souple, stabilisé, sable.

Les surfaces de sol souple correspondront aux zones de sécurité réalisées autour d'équipements de jeux pour enfants suivant les normes en vigueur.

Le sol souple sera constitué de billes de caoutchouc de récupération coulées sur un sol en béton ou stabilisé renforcé.

L'épaisseur du sol souple sera variable en fonction des hauteurs de chute maximales des différents équipements de jeu.

Les surfaces traitées en stabilisé correspondront à des surfaces de circulation.

Lorsque ces surfaces sont en contact avec des surfaces végétalisées, la délimitation entre surfaces sera faite par des voliges en acier arasées.

Les surfaces en sable seront prévues dans les coins calmes des cours.

Le sable sera régélé sur une épaisseur de 0,30 m.

Mobilier :

Le présent lot aura à sa charge une partie du mobilier concernant des éléments rapportés : jeux d'enfants, tables de ping-pong.

Les jeux pour enfants seront organisés en fonction des âges des enfants concernés ; ils permettront une variété d'activités : escalade, glissades, balancement, etc.

Les équipements seront robustes et simples d'entretien, à base de matériaux durables.

Des panneaux d'information réglementaire seront positionnés aux entrées des aires de jeux ?

Les installations seront contrôlées par un bureau d'études spécialisées.

Les table de ping-pong seront des modèles préfabriqués entièrement en béton, y compris filet central.

Elles seront mise en place de façon parfaitement horizontale.